DÉPARTEMENT DES YVELINES

SOUS-PRÉFECTURE
de
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

AFFAIRES GÉNÉRALES

N° d'enregistrement de l'Association : 4 417

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSOCIATIONS

Récépissé de Déclaration de Modifications

Conformément à l'article 3 du décret du 16 août 1901,

M onsieur Cyril DEICHA

demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

rue de Mareil N° 50

Secrétaire Général de l'association dite :

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

a déclaré le 2 AVRIL 1984

que les modifications ont été apportées par cette association :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX,

aux statuts, XXXXXXX au titre, au siège social

qui sera désormais : ASSOCIATION POUR LA CULTURE, LES LOISIRS ET LA FORMATION "C.L.E.F."

46, rue de Mareil à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Aux termes du Décret du 16 août 1901 (art. 6 et 31), les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association, sont transcrits sur un registre tenu au siège de toute association déclarée; les dates de récépissés relatifs aux modifications et changements sont mentionnées au registre.

Les modifications concernant :

— l'objet,
— le titre,
— le siège social,
— la dissolution,

doivent être rendues publiques par les soins de l'association **dans le délai d'un mois** au moyen d'une insertion au *Journal Officiel.*

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt des modifications ou changements apportés dans l'association sans préjuger en quoi que ce soit de sa légalité.

Saint-Germain-en-Laye, le 3 AVRIL 1984

Pour *Le Sous-Préfet,*
Le Chef de Bureau

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines)

Éric DUPUY